CSE PLACE DU MARCHE
Intersyndicale PLACE DU MARCHE
13 chemins des prés secs
69350 CIVRIEUX d'AZERGUES

Madame, **Monsieur**
Député à l'assemblée nationale
126 rue de l'université 75355 PARIS SP 7

Lyon, 27 janvier 2023

Objet : SOS Liquidation Place du Marché – 1900 salariés licenciés
Par mail

Madame Monsieur les députés,

Nous avons l'honneur de vous saisir en raison de la situation dramatique à laquelle les 1900 salariés PLACE DU MARCHE sont confrontés actuellement et, à l'égard de laquelle, vous pourrez, nous l'espérons, apporter des réponses satisfaisantes pour nous venir en aide.

Vous devez être informé du fait que la liquidation de notre entreprise, PLACE DU MARCHE (ex TOUPARGEL), a été prononcée par le Tribunal de Commerce de Lyon le 13 janvier 2023.

En conséquence de cette liquidation, d'une ampleur extraordinaire, c'est près de 1900 salariés qui seront licenciés dans les jours à venir. C'est ainsi autant de familles qui sont projetées vers le chômage et la précarité après avoir travaillé aussi intensément que loyalement pendant de nombreuses années.

PLACE DU MARCHE a fait l'objet d'un rachat devant le Tribunal de Commerce en janvier 2020 par Messieurs Léo et Patrick BAHADOURIAN et l'intermédiaire de la Société AGIHOLD.

Ces derniers ont alors crédibilisé leur offre de reprise en rappelant qu'ils détenaient le Groupe Grand Frais avec lequel ils avaient promis la mise en place de synergies vertueuses.

Excepté le fait de substituer leurs marchandises en épicerie à celle de nos anciens fournisseurs et de distraire le patrimoine immobilier de notre Groupe, nous constatons à regret que leur implication n'a pas été à la hauteur des promesses faites devant le Tribunal de Commerce de Lyon.

Nous constatons avec amertume qu'ils abandonnent aujourd'hui l'entreprise et tous ses salariés sans avoir réalisé le plan de retournement prévu initialement, mais également en refusant d'assumer leur responsabilité sociale à l'égard du personnel à la suite de l'échec fautif de leur gestion calamiteuse.

La situation est aujourd'hui catastrophique pour les salariés puisqu'ils sont désormais privés de leur emploi et seront licenciés dans des conditions brutales. Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi présenté est évidemment indigent en raison de la situation de liquidation judiciaire de l'entreprise.

Vous comprendrez que dans ce contexte, la colère des salariés est immense, et ce d'autant plus que la prime de partage de la valeur qui devaient leur permettre de faire mieux face à leur perte de pouvoir d'achat, est remise en cause par les mandataires liquidateurs et les AGS qui en bloquent le versement en menaçant de ne pas la garantir si elle devait être versée.

Le refus de cette prime est un affront supplémentaire fait aux salariés. Il est également terriblement injuste car ils on fourni leurs meilleurs efforts pour préserver les intérêts de l'entreprise jusqu'à la dernière minute, et ce en dépit des incertitudes et angoisses que faisaient naître l'ouverture des procédures collectives le 2 novembre 2022.

Vous nous apparaissez donc comme l'un des ultimes recours face à cette situation insupportable. Aussi, nous sollicitons votre bienveillance pour que vous sensibilisiez et pesiez de tout votre poids auprès tant des AGS que des mandataires liquidateurs pour que cette prime légitime soit versée aux salariés.

Nous nous permettons de solliciter cette aide exceptionnelle au regard de la situation tout aussi douloureuse qu'extraordinaire que près de 1900 familles vivent actuellement.

Dans l'espoir que vous accorderez à ce courrier toute la considération et l'attention qu'il mérite, nous nous tenons naturellement à votre disposition pour tout échange complémentaire que vous souhaiteriez avoir avec nous.

Nous vous prions, Madame Monsieur les députés, de croire en l'assurance de notre respectueuse considération.

Madame Florence Lhermitte 06 17 71 44 97 au nom et pour le compte de l'Intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO et le CSE Place du Marché
4 rue du Temple 04100 Manosque